289	Р		NP		DM19.1
Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière					
Ouiatchouan au village historique de					
Val-Jalbe	ert	_			6211-01-029

Bureau d'audiences publiques en environnement Projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Ouiatchouan à Val Jalbert

Objet : complément au mémoire présenté par JF Robert, citoyen de St-Félicien Déposé le 1er mai 2012.

Bonjour,

Suite au mémoire que j'ai présenté au BAPE le 18 avril dernier, les commissaires m'ont posé des questions qui méritent des précisions puisqu'elles touchent aux fondements mêmes de ma position face à ce projet.

Pourquoi n'ais-je pas fais part de mon point de vue lors de la pré-consultation menée par le promoteur ?

J'ai répondu, en substance, que s'il est de bonne guerre pour un promoteur de vouloir s'assurer l'acceptabilité sociale de son projet, cela n'a pas valeur de consultation publique à mes yeux. Une véritable consultation publique doit être menée par un organisme indépendant et reconnu, en l'occurrence, le BAPE. J'ajoute qu'il y a aussi une intention cachée dans la « pré-consultation » : éviter que se tiennent des Audiences publiques. Je n'en fais pas un procès d'intention et je peux comprendre que, face à la réglementation actuelle, c'est aussi de bonne guerre...pour un promoteur.

Or, ce qui m'a poussé à approfondir mon point de vue c'est la possibilité de pouvoir m'exprimer dans un processus qui est plus en accord avec la notion d'intérêt public. J'en profite pour remercier ceux qui ont eu l'audace d'exiger la tenue d'Audiences publiques en bonne et due forme.

Je crois que l'exercice auquel je viens de participer met en évidence le rôle fondamental que doit jouer un mécanisme de consultation publique impartial dans le développement régional. À cet égard, je crois qu'il devrait être obligatoire et non-contournable.

Par ailleurs, les arguments que j'invoque pour étayer ma position se situent « en amont » des impacts appréhendés de l'ouvrage sur l'environnement.

Premièrement, le programme de mini-centrale est indéfendable sur le plan des besoins en énergie et de la sécurité énergétique. J'appuie cette affirmation sur le plan directeur d'Hydro-Québec, Portail Vice-Présidence Exploitation des équipements de production : « Avec cette capacité de production, nous disposerons, dès 2013, d'une marge de manœuvre (énergie non-engagée) de près de 24 TWh (4600MW en termes de puissance installée), qui nous permettra d'augmenter davantage le volume de nos exportations vers les réseaux voisins. »

On ne fait pas mention du programme de mini-centrale dans ce document. De toute évidence, il s'agit d'une « commande » de l'appareil politique provincial pour répondre aux doléances de l'appareil politique régional aux prises avec la crise forestière.

Deuxièmement, je m'attends à ce que les organismes régionaux, tel l'organisme de bassin versant Lac St-Jean, mis en place pour planifier la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant, assument un leadership éclairé face à d'éventuels projets.

Or, la lecture du mémoire de l'OBV Lac St-Jean nous démontre que l'organisme prend pour acquis que le projet se réalisera sans en questionner le bien fondé, sans prendre le recul nécessaire pour en évaluer la pertinence. On se contente d'une position complaisante fondée sur la recherche de mesures d'atténuation plutôt que sur un véritable plan directeur de l'eau et des aménagements qui en découlent. Ce faisant je ne vois rien de bien nouveau dans notre façon d'appréhender le développement. Quant au Comité de Bassin versant de la rivière Ouiatchouan, en place depuis 2008, où sont ses réalisations concrètes, en regard de son plan d'action ? Il s'agit d'un vide plus éloquent que la position de l'organisme en regard du projet de mini-centrale, position qui du reste, n'a pas été rendue publique.

Pourtant, dans le plan directeur déposé par l'organisme, on fait état de la contribution de la région en matière d'hydroélectricité : près de 2,500MW dont 2000MW sous la gestion de Rio Tinto Alcan et 360MW sous celle de Hydro-Québec (Péribonka). Il y a lieu de s'interroger sur l'affectation des redevances correspondantes à l'utilisation de la ressource hydrique au SLSJ. Elles devraient, selon moi être affectées prioritairement sinon exclusivement à l'aménagement des bassins versants. Les activités qui s'y déroulent sont la base de notre économie. Là est notre véritable chantier.

Par ailleurs, si nous n'arrivons pas à faire mieux avec toute cette puissance hydroélectrique installée, ce n'est pas 17 MW supplémentaires qui vont combler le vide laissé par les ratés de l'industrie forestière.

En définitive, ce projet constitue une réponse opportuniste à un programme indéfendable en regard de l'intérêt collectif. Un programme qui prolonge les batailles d'arrière garde face au recul de certains éléments de notre économie plutôt qu'à réorienter le développement en fonction de nouvelles politiques d'occupation du territoire fondée sur des activités et des entreprises d'aménagement intégré des ressources.

Ça va mal en forêt : faisons un barrage ! Ça va mal à Val Jalbert : faisons un barrage !

Les précédentes audiences auxquelles j'ai participé avaient pour objet la création d'une Réserve aquatique sur la Rivière Ashuapmushuan. Suite à la tenue de cette consultation, le statut de Réserve Aquatique a été accordé mais rien ne s'est concrétisé, faute de volonté politique des autorités régionales qui ont alors évoqué l'image d'une « cloche de verre » sur la rivière. Les mêmes partenaires que ceux de la rivière Ouiatchouan étaient alors conviés à s'entendre et à mettre de l'avant des initiatives. (Au fait, comment l'OBV Lac St-Jean voit son rôle en regard du statut de la Rivière Ashuapmushuan ?)

La cloche de verre pèse plutôt sur notre capacité collective d'innover. Le projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Ouiatchouan en est la démonstration.

JF Robert 1^{er} mai 2012.